

FAITES DURER + LONGTEMPS VOS ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES !



Bureau vert



Pourquoi jeter ou remplacer prématurément vos équipements électriques ou électroniques ? **Bien choisis et bien entretenus, ils peuvent durer plus longtemps.** Allonger la durée de vie de ses **équipements individuels**, tels que les ordinateurs, tablettes ou smartphones professionnels ou **collectifs**, comme les vidéoprojecteurs, climatiseurs ou le parc d'imprimantes ou de photocopieuses contribue à réduire leur impact environnemental.

JE PASSE À L'ACTION

PASSER DE 2 À 4 ANS
D'USAGE POUR UNE TABLETTE
OU UN ORDINATEUR AMÉLIORE

DE **50%**
SON BILAN ENVIRONNEMENTAL.

NE PAS CHANGER DE
SMARTPHONE AU BOUT DE
2 ANS PERMET D'ÉCONOMISER

16 KG CO₂-EQ
PAR RAPPORT À UN NOUVEL
ACHAT, SOIT 60 KM EN VOITURE.

Allongez au maximum la durée de vie de vos objets et de vos équipements au bureau



● Achetez des produits robustes.

Lors de l'achat d'un nouveau matériel, choisissez avant tout des produits bien adaptés au besoin de votre entreprise, et vérifiez qu'ils sont solides, réparables et disposent d'une garantie après-vente. Vous trouverez sur la plateforme produitsdurables.fr, créée par l'association Halte à l'obsolescence programmée (HOP) des notes moyennes établies à partir d'avis de consommateurs ou d'experts sur une dizaine de catégories de produits (électroménager, électronique, automobile...).

● Suivez le mode d'emploi !

Le plus souvent, les acquéreurs d'un nouvel objet ne lisent pas son mode d'emploi. Au mieux, celui-ci est mis dans un placard, au pire dans la poubelle. Prenez le temps de le parcourir avant de mettre en service l'appareil et suivez scrupuleusement les conseils d'utilisation et d'entretien. Si vous avez perdu le mode d'emploi, pas de panique, il est désormais facile à retrouver sur Internet avec le nom et le numéro du modèle.



JE PASSE À L'ACTION

- **Nettoyez et entretenez les objets et les équipements dont vous vous servez quotidiennement au bureau, afin d'éviter qu'ils ne tombent en panne.**

La cafetière électrique ou la machine à café doivent être régulièrement détartrées. Imprimantes, vidéoprojecteurs et photocopieuses doivent être dépoussiérés et leur maintenance confiée à des professionnels. Une fois par an, faites intervenir un climaticien pour réviser votre climatiseur.

- **Faites réparer ou réparez vous-même les équipements.**

Recherchez dans le mode d'emploi si l'origine de la panne peut être identifiée et résolue faci-

lement par vos soins. Certains sites Internet vous permettent de poser un diagnostic plus précis et mettent en ligne des vidéos tutoriels pour réparer soi-même. Si rien n'y fait, sollicitez le service après-vente de votre fournisseur (détaillant ou fabricant) ou vers un réparateur indépendant.

- **Donnez une seconde vie à vos appareils.** Même s'il est en fin de vie dans votre entreprise, un équipement électrique ou électronique peut encore servir. Confiez-le à une donnerie (espace dédié à l'économie solidaire au sein des déchèteries des communes limitrophes) ou une ressourcerie pour qu'il soit réutilisé ou recyclé.

JE M'INFORME

Le saviez-vous ?



A Monaco

Monaco s'engage contre le gaspillage.

La Mairie de Monaco et l'association MC2D organisent régulièrement des collectes de matériels usagés à l'Espace Léo Ferré. Une collecte d'appareils électriques et électroniques mise en place en partenariat avec la Société Monégasque d'Assainissement (SMA) a permis de récolter 8 m³ de matériels. Les appareils en état de marche ont pu bénéficier d'une seconde vie et ceux qui ne fonctionnaient plus être valorisés dans le circuit de recyclage adapté.

Pour en savoir plus :

<https://www.gaspillagealimentaire.mc/meg-2/>

En Europe

Le **label européen LongTime** sera prochainement attribué sur démarche volontaire des fabricants aux produits conçus pour durer. Pour l'obtenir, les fabricants devront respecter un cahier des charges fondé sur 40 critères, parmi lesquels la robustesse et la réparabilité.

Pour aller plus loin

Le Ministère Français de la Transition écologique et l'ADEME ont créé <https://longuevieauxobjets.gouv.fr>, un **site de conseils pratiques** en tout genre, d'actualités, d'outils pour partager ses objets entre voisins ou encore diagnostiquer les pannes de ses appareils.

L'ADEME a édité un guide

« Réparation, garanties : ce qu'il faut savoir pour faire durer ses objets »

téléchargeable ici :

<https://librairie.ademe.fr/dechets-economie-circulaire/5391-reparation-garanties-ce-qu-il-faut-savoir-pour-faire-durer-ses-objets.html>